Image not found or type unknown

Cdi interimaire rupture de mission

Par **Hahad safia**, le **12/03/2017** à **06:56**

Bonjour

J'ai signé un CDI intérimaire le 2 sept 2016, je suis actuellement en missions mais je souhaite interrompre celle ci car le salaire me convient pas et les conditions de travail non plus. Puis-je imposer à la boite d'intérim de me trouver autre chose ou, étant en CDI intérimaire, je dois y rester pour 36 mois max si l'entreprise utilisatrice décide de me garder autant parce que c'est juste pas possible, donc je cherche des réponses et des solutions à mon problème. Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **12/03/2017** à **09:13**

Bonjour,
Il faudrait savoir si une période probatoire est prévue pour cette mission et si vous êtes encore dans ce délai sinon, il faudrait essayer de trouver un accord amiable si vous ne voulez pas démissionner du CDI...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés